

BUREAU

Séance du 5 mai 2022

Délibération BU_20220505_002

Restructuration du CIS Ardentes : avenant n°1 au lot n°2 : ossature métallique - bardage

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2022-03-02 relatif à la restructuration du centre de secours d'ARDENTES, lot n°2 : ossature métallique - bardage passé avec le groupement SN DEVIN - ALLIGNET FRERES ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant que lors du commencement des travaux de démolition et après enlèvement des habillages, il a été constaté que des travaux supplémentaires de reconsolidation de charpente métallique s'avèrent nécessaires ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2022-03-02 relatif à la restructuration du centre de secours d'ARDENTES - lot n°2 : ossature métallique - bardage passé avec le groupement SN DEVIN - ALLIGNET FRERES, co-traitants, est approuvé et Monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à le signer.

Marc FLEURET